



92 immo
gérance & administration PPE

Demande de location / suite

Documents à fournir

<input type="checkbox"/>	Pièces d'identités valables et lisibles
<input type="checkbox"/>	Permis de travail valable et lisible, Si étranger
<input type="checkbox"/>	Attestation récente de l'office des poursuites, moins de 6 mois
<input type="checkbox"/>	Attestation de salaire ou copie des 3 dernières fiches de salaire ou copie du contrat de travail si en période d'essai / Pour les indépendants, copie du dernier avis de
<input type="checkbox"/>	Justificatifs d'autres revenus
<input type="checkbox"/>	Pour les sociétés, copie de l'extrait du registre du commerce original

Conditions

Lors de l'état des lieux d'entrée, le locataire doit présenter les quittances de paiements:

<input type="checkbox"/>	Du premier loyer
<input type="checkbox"/>	De la garantie de loyer
<input type="checkbox"/>	Attestation de l'assurance RC/inventaire de ménage (avec nouvelle adresse)
<input type="checkbox"/>	Du paiement de CHF. 200.-- + TVA pour frais effectifs et plaquettes

Remarques

Cette demande peut être acceptée ou refusée par le bailleur. Elle ne constitue pas un engagement contractuel.

Par ma signature, je consens à ce que la régie contacte mon employeur et/ou mon bailleur actuel uniquement pour vérifier la véracité des informations indiquées dans ce formulaire. Aucun autre organisme ne sera contacté.

Par ma signature, j'accepte que la gérance m'envoie des informations par voie électronique, via email.

Je certifie exactes et complètes toutes les informations fournies.

Toute fausse déclaration peut entraîner le refus ou l'annulation du bail.

En cas de renonciation par le candidat après la conclusion du contrat de bail dûment signé par toutes les parties, le montant de CHF 200.-- + TVA reste dû, dans la mesure où les prestations décrites ci-dessus ont déjà été fournies.

La détention d'un animal domestique non déclaré constitue une violation contractuelle pouvant entraîner des mesures appropriées.

Toute sous-location, activité professionnelle ou occupation dépassant le cadre privé doit être préalablement autorisée par écrit par la régie.

Etablissement du bail

L'appartement sera affecté au logement de la famille au sens des articles 169 du CCS ainsi que l'art. 266, lettre m du CO ou à l'art.14 de la Lpart? OUI / NON

Le soussigné désire que le bail soit établi aux deux noms figurant au recto du formulaire ? OUI / NON

En cas de conclusion du contrat de bail, le locataire s'engage à verser à la régie un montant forfaitaire de CHF 200.-- + TVA, couvrant les frais administratifs liés à l'établissement du contrat de bail, à la fabrication des plaquettes de porte et de boîte aux lettres ainsi qu'aux démarches administratives liées à l'entrée dans les lieux.

Ce montant est dû uniquement en cas de conclusion effective du contrat de bail et ne constitue pas une condition préalable à l'attribution du logement. La présente clause vaut reconnaissance de dette.

Mode de paiement du loyer choisi par le candidat : Ordre permanent / E-Banking / Bulletin de versement (facturé)

Le candidat confirme avoir visité les locaux.

Si cette demande est acceptée par le bailleur ou son représentant, la bail y relatif ne sera valable que s'il est revêtu dès la signature de toutes les parties.

Lieu et date:

Signature*

* Obligatoire pour le traitement du dossier

Les termes au singulier incluent le pluriel, ceux au masculin englobent le féminin.

Les données des candidats non retenus seront supprimées et détruites après la conclusion du bail, sauf consentement exprès pour une liste d'attente. (Conservation max. 3 mois)